

COMITE SYNDICAL
du 15 décembre 2017

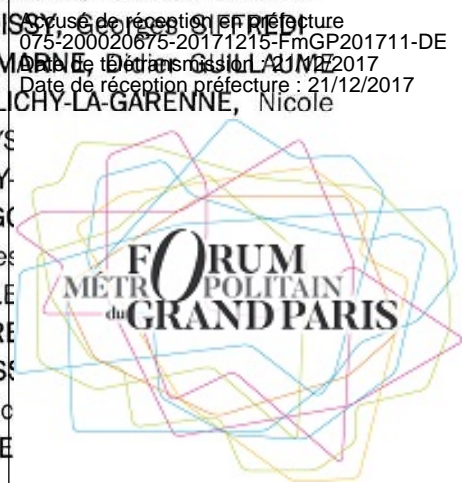
L'an deux mille dix-sept, le 15 décembre, à 8h30, les membres du Syndicat mixte ouvert Forum métropolitain du Grand Paris, régulièrement et individuellement convoqués par le Président, le 8 décembre 2017, se sont réunis au nombre de 84 présents et représentés et peuvent délibérer valablement, au Forum métropolitain du Grand Paris, sous la présidence de Monsieur Jean-François Vigier.

Présents :

Richard ANANIAN - ALFORTVILLE, Mériem DERKAOUI - AUBERVILLIERS, Jacques CHAUSSAT - AULNAY-SOUS-BOIS, Anne GBIORCZYK - BAILLY-ROMAINVILLIERS, Marie-Claude FARGEOT - BALLAINVILLIERS, Jean-François VIGIER - BURES-SUR-YVETTE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC - CACHAN, Angela AVON - CHELLES, Stéphanie DAUMIN - CHEVILLY-LARUE, Olivier KLEIN - CLICHY-SOUS-BOIS, Éric CESARI - COURBEVOIE, Marc ANTAO - ENGHEN-LES-BAINS, Marie CHAVANON - FRESNES, Patrice LECLERC - GENNEVILLIERS, Patricia TORDJMAN - GENTILLY, Stéphane OLIVIER - GUYANCOURT, Grégory LECLERC - HOUILLES, Philippe KNUSMANN - ISSY-LES-MOULINEAUX, Yannick HOPPE - LE BOURGET, Jean-Marc NICOLLE - LE KREMLIN-BICÊTRE, Véronique COTE-MILLARD - LES CLAYES-SOUS-BOIS, Daniel GUIRAUD - LES LILAS, Boris VEMOM - LES MUREAUX, Mohamed GNABALI - L'ÎLE-SAINT-DENIS, Xavier LEMOINE - MONTFERMEIL, François MARTINACHE - NEUILLY-PLAISANCE, Jacques JP MARTIN - NOGENT-SUR-MARNE, Brigitte MORVANT - MAREIL-MARLY, Michel De RONNE - ORMESSON-SUR-MARNE, Christophe NADJOSKI - PARIS RP, Bernard GAHNASSIA - PUTEAUX, Ivan ITZKOVITCH - ROSNY-SOUS-BOIS, Didier PAILLARD - SAINT-DENIS, Valérie MAYER-BLIMONT - SANTENY, Jean-Louis TESTUD - SURESNES, Michel CAZAUBON - THIAIS, Bernard GAUDUCHEAU - VANVES, Jean-Michel ISSAKIDIS - VIROFLAY, Daniel GUIRAUD - EPT EST ENSEMBLE, Valérie MAYER-BLIMONT - EPT GRAND PARIS SUR EST AVENIR, Éric CESARI - EPT PARIS OUEST LA DEFENSE, Patrick BRAOUEZEC - EPT PLAINE COMMUNE, Bernard GAUDUCHEAU - SIGEIF, Jacques JP MARTIN - SIPPÉREC, Éric CESARI - SYCTOM.

Excusés :

Hugues RIBAUT - ANDRESY, Manuel AESCHLIMANN - ASNIERES-SUR-SEINE, Pierre SARDOU - BAGNOLET, Anne PELLETIER-LE-BARBIER - BIEVRES, Patrick DOUET - BONNEUIL-SUR-MARNE, Paul HESSENBRUCH - BOUGIVAL, Jean-Pierre SPILBAUER - BRY-SUR-MARNE, Chantal BRUNEL - BUSSY-SAINT-GEORGES, Christophe DELRIEU - CARRIERES-SOUS-POISSY, Anne PELLETIER-LE-BARBIER - CHÂTENAY-MALABRY, Jean-Jacques BARNAUX - CHENNEVIERES-SUR-MARNE, Bernard GAUDUCHEAU - CHOISY-LE-ROI, Jean-Didier BERGER - CLAMART, Rémi MUZEAU - CLICHY-LA-GARENNE, Nicole GOUETA - COLOMBES, Ludovic TORO - COUBRON, André VEYS - CHEVREAU - EPINAY-SUR-SEINE, Jean-Philippe GAUTRAIS - FONTENAY - FOURQUEUX, Michel TEULET - GAGNY, Jean-Pierre BLAZY - G - JOINVILLE-LE-PONT, Olivier DELAPORTE - LA CELLE SAINT-CLOUD, Gilles Philippe JUVIN - LA GARENNE-COLOMBES, Jean-Paul FAURE-SOULE - THIERRY MEIGNEN - LE BLANC-MESNIL, Christel ROYER - LE PERRE - PEMEZEZEC - LE PLESSIS-ROBINSON, Didier DOUSSET - LE PLESSIS - GENESTIER - LE RAINCY, Yves BOUHOUD - L'ETANG-LA-VILLE, Patric PERRET, François PELLETANT - LINAS, Daniel GODART - LOUVECIENNE



- MALAKOFF, Yves THOREAU - MANDRES-LES-ROSES, Michel VIALAY - MANTES-LA-JOLIE, Monique FUHRER-MOGUEROU - MANTES-LA-VILLE, Yves PERROT - MARLY-LE-ROI, Christiane BARDY-WEISS - MARNES-LA-COQUETTE, Sylvie GERINTE - MAROLLES-EN-BRIE, Jean-Noël CARPENTIER - MONTIGNY-LES-CORMEILLES, Patrice BESSAC - MONTREUIL, Jean-Loup METTON - MONTRouGE, Jean-Christophe FROMANTIN - NEUILLY-SUR-SEINE, Jacques FAUBERT - NEUILLY-SUR-MARNE, Yvan FEMEL - NOISEAU, Thomas FRANCESCHINI - NOISY-LE-SEC, David ROS - ORSAY, Georges URLACHER - PERIGNY-SUR-YERRES, Michel FOURCADE - PIERREFITTE-SUR-SEINE, Karl OLIVE - POISSY, Michel GUILLAMAUD - ROSNY-SUR-SEINE, Patrick OLLIER - RUEIL-MALMAISON, Éric BERDOATI - SAINT-CLOUD, Patrick BEAUDOUIN - SAINT-MANDE, Christian CAMBON - SAINT-MAURICE, William DELANNOY - SAINT-OUEN, Alexandra DUBLANCHE - SARTROUVILLE, Stéphane GATIGNON - SEVRAN, Grégoire de la RONCIERE - SEVRES, Azzédine TAÏBI - STAINS, François ASENSI - TREMBLAY-EN-FRANCE, Virginie MICHEL-PEULSEN - VAUCRESSON, Dominique BAILLY - VAUJOURS, Pascal THEVENOT - VELIZY-VILLACOUBLAY, Thomas JOLY - VERRIERES-LE-BUISSON, Pascal COLLADO - VERNOUILLET, Aline de MARCILLAC - VILLE D'AVRAY, Elie YEBOUET - VILLEJUIF, Didier GONZALES - VILLENEUVE-LE-ROI, Sylvie ALTMAN - VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, Daniel LAURENT - VILLEPINTE, Michel LEPRETRE - VITRY-SUR-SEINE, Dominique BOULEY - WISSOUS, Pierre-Christophe BAGUET - EPT GRAND PARIS SEINE OUEST, Michel LEPRETRE - EPT ORLY SEINE BIEVRE, Jean-Didier BERGER - EPT VALLEE SUD GRAND PARIS, Jean-Paul BALCOU- CA VAL D'EUROPE AGGLOMERATION, Jean-Paul MICHEL - CA MARNE ET GONDOIRE, Éric BRAIVE - CA CŒUR D'ESSONNE AGGOMERATION, Christian FAVIER - CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE, Stéphane TROUSSEL - CONSEIL GENERAL DE SEINE-SAINT-DENIS Pierre BEDIER - CONSEIL GENERAL DES YVELINES, Valérie PECRESSE - CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, Jacques KOSSOVSKI - SIFUREP, Frédéric MOLOSSI - EPTB SEINE GRANDS LACS, Bélaïde BEDREDDINE - SIAPP, André SANTINI - SEDIF .

Ont donné pouvoir :

Jean-Yves SENANT - ANTONY, Daniel BREUILLER - ARCUEIL, Marie-Hélène AMIABLE - BAGNEUX, Stéphane DE PAOLI - BOBIGNY, Sylvine THOMASSIN - BONDY, Gautier MOUGIN - BOULOGNE-BILLANCOURT, Philippe LOREC - BOURG-LA-REINE, Dominique ADENOT - CHAMPIGNY-SUR-MARNE, Hervé GICQUEL - CHARENTON-LE-PONT, Jean-Pierre SCHOSTECK - CHÂTILLON, Jean-Jacques GUILLET - CHAVILLE, Stéphane BEAUDET - COURCOURONNES, Laurent CATHALA - CRETEIL, Laurent VASTEL - FONTENAY-AUX-ROSES, Jacques GAUTIER - GARCHES, Philippe BOUYSSOU - IVRY-SUR-SEINE, Michel PERRIMOND - JUVISY-SUR-ORGE, Gérard COSME - LE PRE SAINT-GERVAIS, Françoise LECOUFLE - LIMEIL-BREVANNES, Olivier CAPITANIO - MAISONS-ALFORT, Denis LARGHERO- MEUDON, Charlotte BLANDIOT-FARIDE - MITRY-MORY, Patrick JARRY - NANTERRE, Christine JANODET - ORLY, Bertrand KERN - PANTIN, Corinne VALLS - ROMAINVILLE, Nicolas MACCIONI - SARCELLES, Philippe LAURENT - SCEAUX, Françoise BAUD - VALENTON, Thierry DEBARRY - VILLECRESNES, Carinne JUSTE - VILLETANEUSE, Jacques-Alain BENISTI - VILLIERS-SUR-MARNE, Charlotte LOBERT-ALBANDEL - VINCENNES, Francis CHOUAT - CA GRAND PARIS SUD SEINE. ESSONNE SENART, Michel BOURNAT - CA PARIS SACLAY, Luc STREAHIANO - CA PLAINE VALLEE, Patrick RENAUD - CA ROISSY PAYS DE FRANCE, Patrick DEVEDJIAN - CONSEIL GENERAL DES HAUTS-DE-SEINE, Patrick OLLIER - METROPOLE DU GRAND PARIS.

Monsieur Daniel GUIRAUD, représentant la commune des Lilas, a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Objet : Reprise d'amortissements.

Le code général des collectivités territoriales prévoit le mandatement obligatoire des dotations aux amortissements des biens renouvelables acquis par notre syndicat mixte d'études.

Or, cette obligation, couverte financièrement par une partie des cotisations inscrites en fonctionnement, peut aboutir à l'inscription corrélatrice en investissement d'un montant de recettes largement supérieur aux besoins entraînés par les dépenses de l'exercice, dans la mesure même où les biens amortis n'ont pas à être renouvelés d'année en année.

De ce fait, l'article L. 5722-4 du code général des collectivités territoriales dispose que « *si les ressources dégagées par la dotation aux amortissements de l'exercice sont supérieures au besoin de financement de la section d'investissement du syndicat, la part excédentaire pourra être reprise en section de fonctionnement.* »

Cette situation se présente en 2017 : à ce jour, les dépenses d'investissement mandatées s'élèvent à 12 061,14 €, alors que les recettes (F.C.T.V.A.) sont de 14 153,87 € ; la section dégage donc une capacité de financement et les amortissements obligatoires peuvent être entièrement repris, ce qui permettra d'améliorer le résultat de l'exercice 2017.

Je vous propose de m'autoriser, en conséquence, à émettre les pièces comptables relatives à cette reprise dans les limites autorisées, cette précision visant à couvrir le cas où des mandatements viendraient à être effectués en investissement avant la clôture des comptes, ou bien celui où seraient enregistrés des restes à réaliser.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5722-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2009 portant création du Syndicat mixte ouvert d'études,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat mixte ouvert d'études, approuvés par arrêté préfectoral du 13 février 2017,

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Prend acte de la possibilité de reprendre les amortissements obligatoires.

Article 2 : Autorise le Président du syndicat mixte d'études Forum métropolitain du Grand Paris à émettre les pièces comptables relatives à cette reprise dans les limites autorisées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Comité Syndical.



Le Président

Jean-François VIGIER